



# CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGES DE CHEVRES

Du jeudi 22 avril 2021 au jeudi 16 septembre 2021

Entre : l'adhérent

et le producteur

Nom, prénom : .....

FORT Fabrice

Adresse : .....

EARL des hirondelles

.....

24700 – Le Pizou

Tél : .....

Mail : .....

Référent : Edith Ermine

Contact : edithermine@live.fr

**En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.**

Pavés 5,50 €		Buches 5,50 €		Chabis 3,50 €		Lingots 5 €		Pizounais 2,30 €		Crottins 5 € les 3		Cabécous 2,50 € les 4
Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc

Yaourts nature 3€ les 4	Yaourts vanille ou fruit 3,60 € les 4 (on peut panacher)			
	Citron	Vanille	Myrtille	Framboise

Total livraison : ..... Nombre de livraisons : 6 Total contrat : .....

Reçu .....chèques de .....euros et .....chèque de .....euros le .....

**Chèques à l'ordre de : EARL des hirondelles**

<b>ENCAISSEMENT DES CHEQUES</b>	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
-------------------------------------	-------	-----	------	---------	------	-----------

Le consommateur (trice)

Le producteur

-----✂-----

<b>CALENDRIER DE DISTRIBUTION</b>	<b>22/04/2021</b>	<b>20/05/2021</b>	<b>17/06/2021</b>	<b>22/07/2021</b>	<b>19/08/2021</b>	<b>16/09/2021</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

## DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Fort Fabrice, producteur et transformateur de lait de chèvre sur la commune du Pizou exploite 32 hectares sur 3 communes (Le Pizou, Eygurande et Gardedeuil, Ménestérol).

Les surfaces sont cultivées en prairies temporaires (dactyle-trèfles blancs en grande majorité) et en céréales (maïs, avoine, méteil) pour nourrir le troupeau de chèvres.

La totalité de la production est transformée en fromages de différentes formes moulés à la louche (sauf les cabécous) et salés en blanc ou en cendré.

Les produits sont commercialisés sur les marchés locaux, en AMAP et à la ferme.